

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**  
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints,**  
M. Didier MOTHEs (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Hélène DELTORT, **Adjoints,**  
Mme. Eliane BENECH, **Conseillers Municipaux**

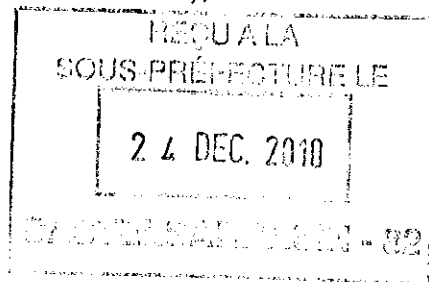
M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

**18 – 23 Décembre 2010**

**MODIFICATION DES STATUTS DU SMAH DU BASSIN DU LEMBOULAS**

**Rapporteur :** M. REDON

Monsieur REDON informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Lemboulas par délibération n° 14 du 15 novembre 2010, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.



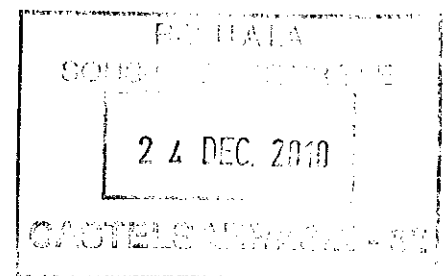
Monsieur Le Maire donne lecture des articles 1, 2, 3, 4 et 7 qui ont été modifiés, le reste des articles est inchangé. Il attire plus particulièrement l'attention sur l'article 4 qui traite de l'administration du syndicat et de son organe délibérant. Conformément à cet article, il convient donc de modifier la désignation des délégués actuels de la Commune auprès du SM Bassin du Lemboulas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il propose de conserver la délégation aux personnes déjà désignées, la première restant délégué(e) titulaire et la seconde devant délégué(e) suppléant(e).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à 28 voix pour ; 1 voix contre (M. CHARLES) et 2 abstentions (Mme ROLLET ; M. ROQUEFORT),**

APPROUVE la modification des statuts du SMAH Bassin du Lemboulas ci-annexés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

DESIGNE les personnes suivantes comme délégués de la collectivité auprès du SM du Bassin du Lemboulas

- M. REDON Bernard, délégué titulaire,
- M. MOTHEs Didier, délégué suppléant.



Pour copie conforme  
Moissac le 24 décembre 2010

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :